

PARCOURS AGENTS, ENFANCE / FAMILLE — ASSISTANTE FAMILIALE

Frédérique GOUILLIARD

Les assistants familiaux accueillent à leur domicile des mineurs ou de jeunes majeurs de moins de 21 ans au titre de la protection de l'enfance. Rencontre avec Frédérique Guilliard, qui exerce ce métier depuis dix ans et assure la prise en charge de deux enfants de 13 et 11 ans.

Publié le 26 novembre 2020

1 métier, 5 questions

Comment devient-on assistante familiale ?

Frédérique Guilliard : « Pour moi, le chemin a été naturel. J'ai toujours été entourée d'enfants : j'en ai moi-même trois et j'ai fait beaucoup de babysitting et de colonies de vacances dans ma jeunesse. Puis j'ai exercé dix ans le métier d'assistante maternelle et j'ai eu besoin de m'investir davantage. Avec l'accord de ma famille, j'ai fait une demande d'agrément en 2009 ».

Quelles sont vos motivations à exercer ce métier ?

F. G. : « Les conditions d'accueil doivent être optimales afin que les enfants trouvent un équilibre et de la sécurité pour bien grandir. L'assistant familial travaille dans l'intérêt de l'enfant, pour son développement. Le plus important pour moi est que l'enfant s'inscrive dans une démarche de résilience afin de s'intégrer à notre société. Je veille aussi à ce que l'enfant se situe dans ses deux familles car le but est qu'il retourne dans sa propre famille quand cela est possible. Il faut éviter à tout prix les conflits de loyauté ».

Quelles sont les aptitudes à mobiliser pour exercer ce métier ?

F. G. : « Il faut un réel engagement car nous travaillons 365 jours par an, 7 jours sur 7, mais aussi des convictions personnelles et des valeurs humaines. Pour moi, les qualités requises en termes de savoir-être sont la capacité d'adaptation, la tolérance, l'écoute. Il faut pouvoir s'attacher à un enfant qui n'est pas le nôtre tout en respectant sa famille naturelle et ne jamais être dans le jugement quelles que soient les situations qu'il a vécues ».

Qu'est-ce que cela implique en termes d'organisation ?

F. G. : « L'assistant familial gère la vie quotidienne de l'enfant, tout en respectant l'autorité parentale. Il ne prend

pas de décision importante sans l'autorisation des parents et du service ASE. Il gère les suivis de l'enfant, médicaux, paramédicaux, le suivi de sa scolarité, les visites libres ou médiatisées avec les parents, les visites avec le référent du service ASE. Il fait en sorte que l'enfant vive comme tout autre enfant, puisse avoir des liens avec ses copains...».

Comment s'organise votre vie familiale ?

F. G. : « Ce métier implique que nos enfants et notre conjoint soient eux-mêmes dans une démarche d'accueil familial. Chacun doit pouvoir trouver et garder sa place. Mes enfants sont adultes, mais ils participent à la vie des enfants que nous accueillons, ils y sont attachés et cela est réciproque. Nous organisons souvent des activités tous ensemble. Je m'attache aussi à conserver du temps pour mon couple lorsque les enfants sont en classe ou des activités avec mes propres enfants ».